

**MUNICIPALITE
DE SAINTE-ANNE-DE-SOREL**

AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement n° 535-2019

AVIS PUBLIC, est par la présente, donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, qu'un règlement portant le n° 535-2019 a été adopté par le conseil municipal à la séance ordinaire du 1^{er} avril 2019, règlement décrétant la préparation de plans et devis ainsi que la construction d'un centre de services municipaux incluant salle communautaire et bureaux administratifs et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt-cinq (25) ans.

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal du 1685, chemin du chenal-du-Moine à Sainte-Anne-de-Sorel et ledit règlement entrera en vigueur après la date de l'affichage du présent avis.

Ce règlement a reçu les approbations requises par la loi comme suit :

1. Par les personnes habiles à voter selon l'article de la LERM, le 9^e jour du mois d'avril 2019.
2. Par le MAMH (Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 8 mai 2019.

Fait et donné à Sainte-Anne-de-Sorel ce 13^e jour de mai 2019.

Maxime Dauplaise, M.A.P., g.m.a.
directeur général et secrétaire-trésorier